



ANNEXES 8 ET 10 : LA CGT SPECTACLE CONDAMNE L'AGREMENT MINISTERIEL

Elle confirme son appel aux artistes et aux techniciens à participer à la manifestation qui aura lieu le mercredi 8 mars à 15 h 00 (date de la dernière réunion paritaire sur les annexes Cinéma Spectacle) de l'Opéra à Matignon. A cet effet, un préavis de grève de 24 heures a été déposé. Il rencontre d'ores et déjà un réel écho.

Un arrêté - daté du 23 février 2006 - portant agrément des textes sur l'assurance chômage du 22 décembre 2005 (convention Unédic dont la prorogation des Annexes 8 et 10) est paru ce jeudi 2 mars au Journal Officiel. La Fédération CGT du Spectacle condamne fermement cet agrément qui ouvre un boulevard au MEDEF à quelques jours de l'ultime réunion paritaire sur les Annexes Cinéma Spectacle qui doit avoir lieu le 8 mars prochain.

Elle constate qu'à défaut d'un nouvel accord conclu au niveau interprofessionnel, ce serait le protocole d'accord du 26 juin 2003 qui serait reconduit jusqu'au 31 décembre 2008 !

Même si un accord était signé le 8 mars (ce qui dépend, rappelons-le, au sein de l'Unédic, pour 50 % du patronat), celui-ci pourrait conforter l'essentiel des dispositions les plus anti-sociales de la réforme de juin 2003, voire l'aggraverait, en le rapprochant de certaines règles du régime général. C'est pourquoi la Fédération CGT du Spectacle appelle les artistes, réalisateurs, techniciens et ouvriers du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel à agir tous ensemble le 8 mars prochain. Et, avant cette date, à débattre, sur tous les lieux de travail, d'un mouvement de grève.

Elle invite tous les professionnels à participer à la manifestation qui aura lieu à Paris à 15 h 00 de l'Opéra jusqu'à Matignon :

- ✓ **Contre la prorogation - voire l'aggravation - du protocole d'accord du 26.06.2003.**
- ✓ **Pour la mise en place d'un régime pérenne et équitable au sein de la solidarité interprofessionnelle comme s'y était engagé Renaud Donnedieu de Vabres au nom du Gouvernement.**
- ✓ **Pour le respect de nos métiers et de nos droits de salariés.**

Paris, le 2 mars 2006

- **Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :**

Son site internet au
www.fnsac-cgt.com

Sa messagerie vocale au
01 48 03 87 76

FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60
Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com